

Gestion de l'eau et décentralisation au Niger : Cas de la mare de Tashi (Bonkougou, Filingué)

Idrissa OUMAROU¹, Issa OUSSEINI² et Jean-Marie Karimou AMBOUTA³

¹ Doctorant en Géographie, institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) B.P.429 Niamey. Tel : +227.94.94.76.59

² Maître Assistant, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université A. Moumouni, Niamey. Tel: +227.93.93.80.16

³ Maître de Conférences, Faculté d'Agronomie, Université A. Moumouni, Niamey, Tel: +227.96.88.02.57

Idrissa OUMAROU :

Idrissa Oumarou est chercheur à l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) où il intervient au sein du Département "Gestion des Ressources Naturelles" (DGRN). Il a été membre de l'équipe pluridisciplinaire pour la gestion durable des ressources naturelles, PIAE/GDRN financé par le CRDI de 2000 à 2003, et Coordonnateur du Programme d'Intervention Recherche Développement du Projet Mobilisation des Eaux de Tahoua (centre du Niger), Convention INRAN/PMET, financement BAD de 2003 à 2006. Il est inscrit depuis 2006-2007 à l'Université AM de Niamey pour des études Doctorales.

Résumé :

La gestion de ressources limitées d'eau mais d'accès libre, telles que les mares, offre sans aucun doute les cas d'exemples de plus forts cumuls de problèmes de gouvernance territoriale en milieux semi-arides sahéliens. C'est que par la forte attraction qu'ils y exercent, les plans d'eau de surface (mares, retenues, lacs, etc.) polarisent plusieurs territoires enchâssés et à géométries variables selon les saisons. Leur exploitation met ainsi en compétition des groupes d'origines diverses et de statuts bien différents. La gestion de l'eau au Sahel est de ce fait un défi permanent auquel il faut faire face par des dispositifs adaptés à chaque territoire.

Les concurrences entre acteurs ruraux pour l'accès, le contrôle et la gestion des ressources naturelles, ont été progressivement exacerbées par les sécheresses, l'explosion démographique et les crises macro-économiques dont les effets se ressentent jusque dans les campagnes. À travers l'étude du cas de la mare de Tashi (Commune rurale de Bonkougou), il est constaté que les aménagements visant à restaurer et rehausser le potentiel en ressources naturelles ne résorbent pas automatiquement les conflits découlant de cette compétition. Bien au contraire, l'accroissement des réserves en eau de la mare et sa pérennisation à l'aide d'un micro barrage a généré un effet d'appel drainant des usagers dont les écarts de perceptions et de pratiques renferment un haut potentiel au conflit.

Ainsi, en plus des cultures pluviales, plusieurs activités se sont développées de manière très inégale et souvent conflictuelle. Il s'agit notamment de l'élevage, du maraîchage et de la pêche. Après une exploitation massive, spontanée mais peu organisée en 2003, première année de l'aménagement, l'exploitation de la mare est restée mitigée jusqu'en 2009 en raison de contraintes diverses que les différents acteurs n'arrivent pas à résorber.

Un diagnostic a été réalisé sur la gestion actuelle des ressources de la mare. Il a fait ressortir des contraintes socio-historiques, mais aussi des biais d'approche liés au processus d'aménagement dont l'absence de porteur de projet, mais aussi des problèmes techniques, administratifs et juridiques. Résoudre ces problèmes de gestion exige de créer un espace de solidarité entre les acteurs aux échelles des différents territoires polarisés par la mare. Cela nécessiterait de corriger les insuffisances d'approche au cours de l'implantation de l'ouvrage et d'impliquer de façon plus active les acteurs communaux en renforçant leurs capacités de décision et d'encadrement.

Mots-clés : Gestion des ressources en eau de surface, conflit, décentralisation, Tashi, Niger.

Abstract:

The management of limited water resources in open access conditions, such as the pools, offers undoubtedly the cases of the more complex problems of territorial governance in semi-arid environments in Sahel. These resources of water (pools, dams, lakes...) induce a strong attraction and polarize several territories enshrined with variable geometries according to the seasons. Their exploitation puts in competition many groups with different statutes because they come from different origins. So, the management of water in the Sahel is a permanent challenge for which we have to do face by the devices adapted to each territory.

The concurrences between rural actors to the access, the roll and the management of natural resources, is strengthened progressively, because exacerbated by the dryness, the demographic explosion and the macro-economic crises that induce effects deep in the countryside. Through this study of the case of the Tashi pool (Rural Commune of Bonkougou), it is established that the pool management project aiming to restore and heighten the potential of natural resources do not resolve automatically the conflicts deriving from this competition. On the contrary, the growth of the reserves in water of the pool and his perpetuation with the help of a micro barrage generated an effect of appeal draining users with different perceptions and practices and enhancing the potential of conflicts. So, in addition to the pluvial cultivations, several activities are spread out in very unequal and often conflicting manner. It concerns specially the breeding, the market-gardening and the fishing. Since the massive and spontaneous exploitation in 2003 the year of the dam building, the activities fall down in lethargy up till 2009 because several conflicts between the different actors.

A diagnosis has been achieved on the present management of the pool resources. It followed some socio-historic constraints, and also the skews of approach bound to the process of equipping like the absence of bearer of plan, and also many technical, administrative and juridical problems. For solving these problems of management, its is necessary to create a space of joint responsibility between the actors, and at the levels of the different territories polarized by the pool. That requires correcting the insufficiencies of approach during the planting of the project and implying more the communal actors by building their capacities of decision and framing.

Keywords: Management of water resource, conflicts, decentralization and communal management, Tashi, Republic of Niger.

Introduction

La gestion de l'eau est un défi nécessitant des dispositions globales réglementaires (juridiques), environnementales, politiques, économiques et techniques. Parce qu'elle implique simultanément en milieu rural des groupes d'origines et d'activités différentes, elle devient une éminente question de gouvernance au centre des répartitions de privilèges et des risques de conflits.

À ce sujet, le CRDI (2004) relevait déjà qu'en Afrique, au cours de la dernière décennie, on a assisté à la multiplication des conflits ruraux autour des ressources en eaux. La récurrence et la fréquence de ces

conflits traduisent l'acuité des compétitions entre acteurs ruraux pour accéder aux ressources naturelles (terres, eaux, pâturages, forêts...). En effet, les crises écologiques, la croissance démographique accélérée et les fréquentes crises économiques que connaissent les pays africains, ont fragilisé le potentiel productif et amenuisé les ressources disponibles par habitant. Dans ce contexte, les exploitants ruraux ont le plus souvent tendance à développer des stratégies et des pratiques qui compromettent la préservation des ressources naturelles sans pour autant éviter une compétition accrue entre les usagers, menaçant ainsi les cohésions sociales.

Au Niger, malgré l'aridité du climat et les déficits pluviométriques récurrents qui accroissent les risques de réduction voire de pénuries d'eau, le territoire regorge d'un potentiel encore notable même en ce qui concerne les eaux les plus accessibles que sont celles de surface. Ainsi, les ressources en eau de surface renouvelables par an sont estimées à 32,5 milliards de m³ (CILSS, 2004) dont on dénombre plus de 1000 mares et lacs de tailles et de régimes variés. Malgré cet important potentiel en eau, les conflits autour de l'eau restent fréquents. Les déterminants locaux permettant de comprendre et évaluer la gestion des ressources en eau de surface sont nombreux et variés. Certains sont aussi fondamentaux que généraux tels que: (1) le statut foncier de la quasi-totalité des eaux de surface relève d'une sorte de propriété collective ouverte (cf. de droits d'usage du Code Rural) qui multiplie à l'infini les usagers potentiels, rend très complexes les enjeux fonciers et n'oppose en théorie aucune limitation aux prélèvements en eau autre que l'indisponibilité physique de la ressource ; (2) les techniques d'exploitation restent largement «minières», dans le sens où l'exploitation ne développe généralement pas des investissements efficaces à assurer la protection et la conservation (constitution d'un capital de connaissances opérationnelles, mesures réglementaires, dispositifs techniques ou équipements...); (3) les acteurs à capacités techniques préventives significatives en la matière (collectivités locales, services techniques déconcentrés de l'Etat, ONG's...) n'ont que des actions trop ponctuelles pour être mûries et consolidées; si bien que leur efficacité globale est faible sinon inductrice de risques du fait d'un abord parcellisé de l'environnement par secteurs.

Face à cette situation, la décentralisation est perçue globalement comme une solution. C'est un processus visant à renforcer la participation des populations et des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles et le développement local. Ainsi, il s'est agi ici pour nous, sur la base d'une étude du cas ponctuel de la mare de Tashi, d'analyser les effets des mesures d'aménagement sur le potentiel en eau et les mécanismes de gestion mis en place dans le contexte caractérisé par les efforts de transfert de certaines responsabilités de développement vers les communes.

I. Localisation et caractérisation des ressources en eau

1.1. Localisation

La commune rurale de Bonkougou est située dans l'ouest du Niger (figure n°1), région de Tillabéri, département de Filingué (entre 13°40' et 15°20' de latitude Nord et 2°45' et 4°20' de longitude Est). Cette localité reçoit une pluviométrie annuelle moyenne variant de 200 à 400 mm répartie de juin à octobre.

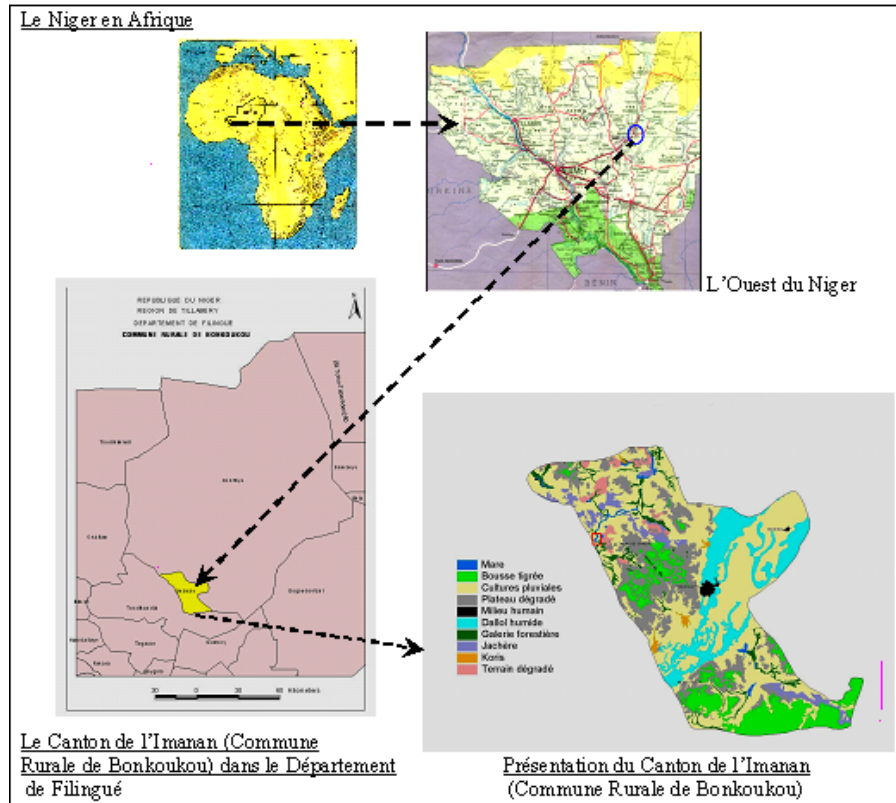


Figure 1 : Localisation du site

Tous les cours d'eau n'ont que des écoulements épisodiques. Cependant, les fonds de vallée sont jalonnés de mares résiduelles de régimes temporaires à permanents. Par ailleurs, des nappes alluviales peu profondes notamment dans le Dallol Bosso (1 à 2m) subsistent tout au long de l'année. Le village de Tashi Sofa Kwara est situé dans une vallée sèche affluente au Dallol Bosso précisément à 14°03'00.4 de latitude Nord et 03°06'20.1 de Longitude Est (figure n°2).

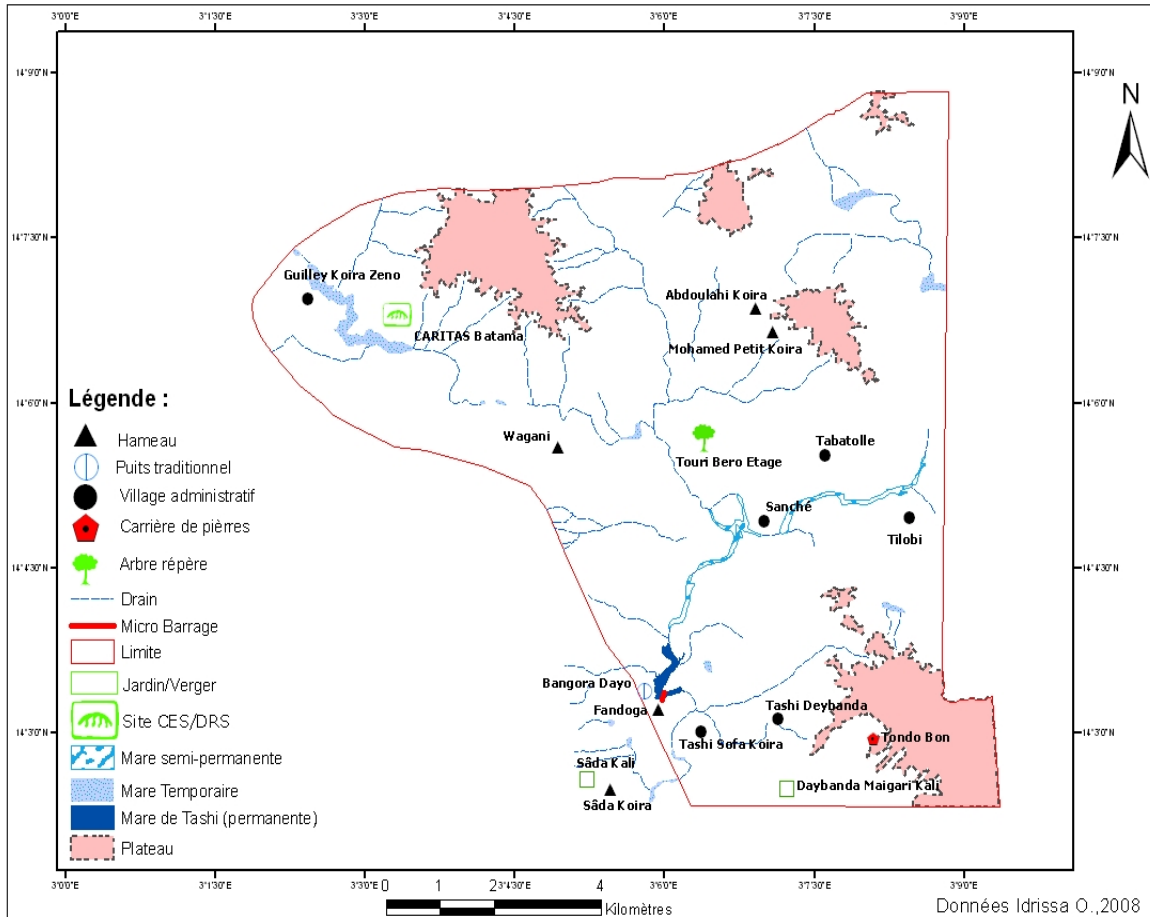


Figure 2 : Présentation du réseau hydrographique et de la mare de Tashi

Une de ces mares a fait l'objet d'aménagement en 2003 dans le cadre des investissements des fonds PPTE baptisés «Programme Spécial du Président de la République» : la mare de Tashi. Elle a été dotée d'un mini barrage (fig. 3) et la mare jusqu'alors temporaire est devenue permanente.



Photo 1 : Vue du mini barrage de la mare de Tashi (Août 2007)

1.2. Évaluation de la ressource

Les ressources en eau de la mare de Tashi ont fait l'objet d'un suivi de 2005 à 2008, et suivant les trois saisons de l'année (saison chaude, saison pluvieuse, et saison froide). La mare comprend une partie "Est" et une partie "Ouest" séparées par un seuil d'épandage (micro barrage). Les principaux indicateurs retenus pour l'évaluation de la mare sont notamment la surface de la lame d'eau et son volume. La cartographie ci-dessous présente l'évolution de la situation de 2005 à 2008:

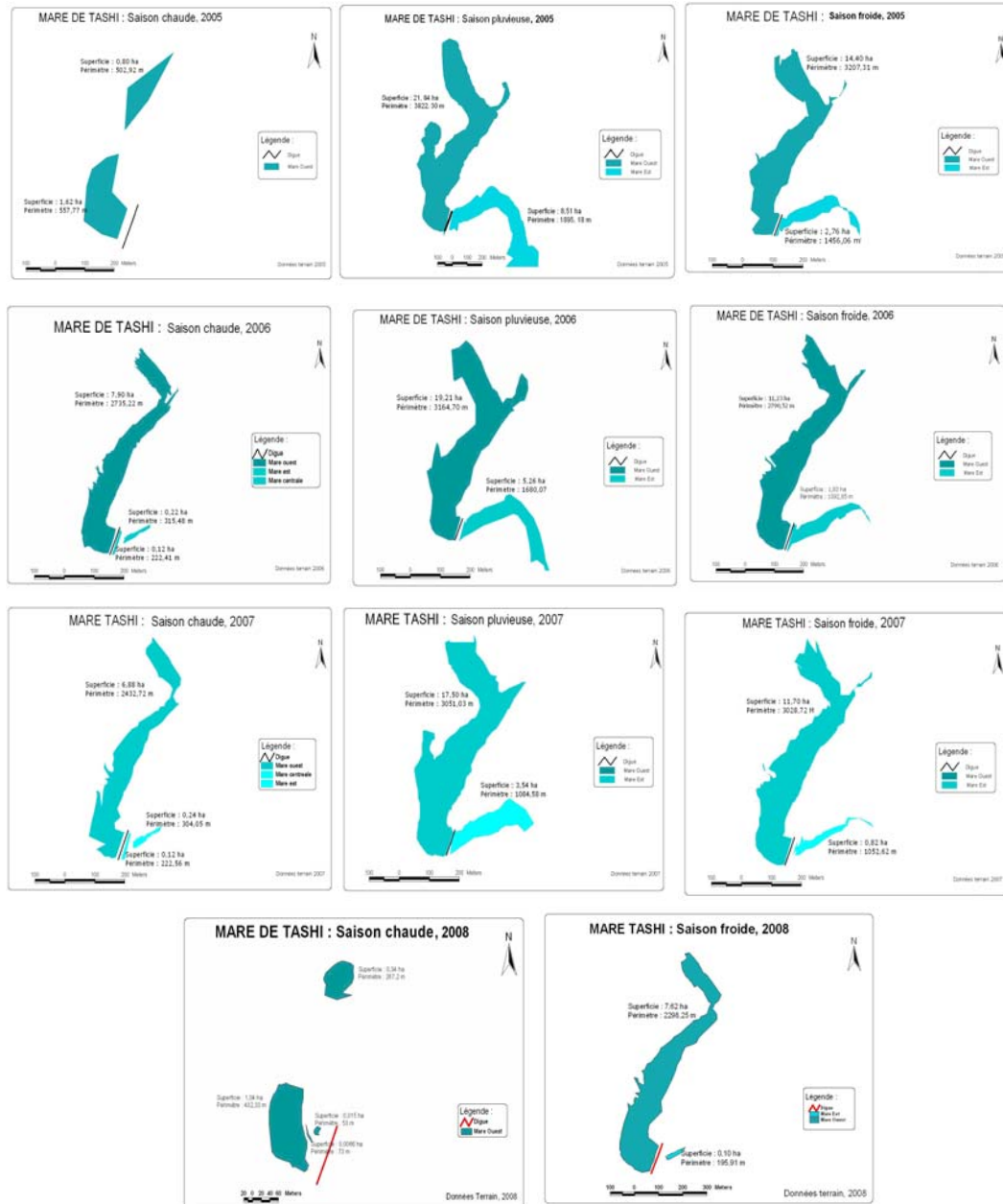


Figure 3 : Évolution de la superficie de la mare de Tashi de 2005 à 2008 suivant les saisons de l'année (saison chaude, saison pluvieuse, et saison froide)

En 2005, on constate un changement de forme de la mare suivant la saison. La mare "Ouest", principale composante du système est coupée en deux en saison chaude et se présente sous forme de chapelets, tandis que la mare "Est" a disparu. L'évolution en 2006 comme en 2007 reste sensiblement la même, mais ici la mare "Est" n'a pas totalement disparu en saison chaude. En 2008, l'évolution est tout à fait particulière. En effet, on constate, comme en 2005, un changement de forme de la mare suivant la saison. La mare "Ouest" est coupée en deux en saison chaude et se présente sous forme de chapelets, tandis que la mare "Est" a quasiment disparu. Le tableau ci-après indique les valeurs des différents paramètres mesurés pour suivre l'évolution des ressources en eau de la mare:

Tableau 1 : Évolution des ressources en eau de la mare de Tashi selon les périodes

Périodes	Paramètres	2005 (317 mm)			2006 (304 mm)			2007 (282 mm)			2008 (...mm)		
		Mare Ouest	Mare Est	Total	Mare Ouest	Mare Est	Total	Mare Ouest	Mare Est	Total	Mare Ouest	Mare Est	Total
Saison chaude (février, mars, avril, <u>mai</u>)	Superficie (ha)	2,42	0	2,42	7,90	0,22	8,12	6,88	0,24	7,12	1,40	0	1,40
	Périmètre (m)	1.061	0	1.061	2.735	315	3.050	2.433	304	2.737	825	0	825
	Profondeur maxi (cm)	80,3	0	80,3	151	40	151	85,6	24,5	85,6	113	0	113
	Profondeur moy (cm)	25,68	0	25,68	123,55	25,5	74,52	33,62	24,5	29,06	65,25	0	65,25
	Volume en eau (m ³)	6.868	0	6.868	97.170	850	98.020	22.704	864	23.568	91,35	0	91,35
Saison pluvieuse (juin, juillet, août, <u>septembre</u>)	Superficie (ha)	21,84	8,51	30,35	19,21	5,26	24,47	17,5	3,54	21,04	0	0	0
	Périmètre (m)	3.822	1.895	5.717	3.164	1.680	4.844	3.051	1.085	4.136	0	0	0
	Profondeur maxi (cm)	583	134	583	401	122	401	338	133	338	0	0	0
	Profondeur moy (cm)	379,35	134	256,67	291,7	122	206,85	235,16	133	184,08	0	0	0
	Volume en eau (m ³)	827.736	114.034	941.770	559.011	64.172	623.183	411.250	47.082	458.332	0	0	0
Saison froide (octobre, <u>novembre</u> , décembre, janvier)	Superficie (ha)	14,40	2,76	17,16	11,23	1,83	13,06	11,7	0,82	12,52	7,62	0,1	7,72
	Périmètre (m)	3.207	1.456	4.663	2.791	1.093	3.884	3.029	1.053	4.082	2.298	196	2.494
	Profondeur maxi (cm)	427	117	427	291	91,1	291	115	42	115	130	25	130
	Profondeur moy (cm)	305,11	117	211,05	201,4	91,1	146,25	79,26	42	60,63	59,36	25	42,18
	Volume en eau (m ³)	436.320	32.292	468.612	225.723	16.653	242.376	92.430	3.444	95.874	452,32	2,5	454,82

NB : Pour chaque saison, les paramètres ont été mesurés au cours du mois souligné

On observe que l'étendue de la mare est très variable d'une année à l'autre, et au cours des saisons de la même année. Pour toutes les années de 2005 à 2008, les 2 portions de la mare n'ont pas la même capacité. Il faut principalement souligner une diminution progressive du volume en eau de la mare et ce quelle que soit la saison. Ainsi, en saison pluvieuse où la mare a sa plus grande capacité, on a enregistré au niveau de la mare ouest en 2005, 827.736 m³, 559.011 m³ en 2006, et 411.250 m³ en 2007. Pour la saison de pluies 2008, les mesures n'ont pas eu lieu.

D'une manière générale, la mare connaît une dégradation progressive. Le même constat s'impose quel que soit le paramètre considéré : superficie (ha), périmètre (m), profondeur maximale (cm) ou profondeur moyenne (cm), volume en eau (m³).

Si l'on prend en compte l'évolution de la surface moyenne globale, on remarque une diminution de celle-ci allant de 16,64 ha en 2005, 15,21 ha en 2006, et 13,56 ha en 2007, comme l'indique le tableau. Chaque portion de la mare (mare "ouest" et mare "est") subit cette tendance. Ainsi, la surface en eau de la "mare ouest" a diminué au cours de cette période ou elle est passée en superficie moyenne annuelle de 12,88 ha en 2005, à 12,78 ha en 2006 ha, puis 12,02 en 2007. La "mare est" a également connu la même évolution. Ainsi, sa superficie est passée de 3,75 ha en 2005 du point de vue de la superficie moyenne annuelle, 2,31ha en 2006, et 1,53ha en 2007.

Le constat ne change pas même avec la profondeur moyenne de la mare qui est aussi en train de diminuer progressivement. La "partie ouest" comme pour la "partie est" subissent chacune le même effet. Cette évolution de la profondeur a un impact important sur le volume en eau de la mare tel qu'évoqué plus haut pour chaque portion, mais aussi globalement pour la mare.

Vu l'évolution de cette ressource, il y a lieu de s'interroger sur son mode d'exploitation. Son utilisation est-elle rationnelle et harmonieuse? Quels sont les acteurs clés de cette exploitation ? Quelles relations existent entre eux?

II. Présentation des activités et typologie des acteurs

Il est entendu ici par "acteurs" tous les intervenants publics ou privés, individuels ou institutionnels, locaux ou nationaux. La typologie varie selon les critères retenus. Ainsi, les acteurs peuvent être regroupés suivant la nature de leur intervention (normative, opérationnelle), selon le contenu de cette intervention (encadrement, exploitation des ressources, financement, contrôle, etc.), ou encore en fonction de l'étendue de leur rôle (général, spécialisé, sectoriel).

Toujours est-il que les acteurs ne peuvent être mieux définis qu'à partir des activités qu'ils exercent. Ces activités sont essentiellement liées à la ressource en eau.

2.1. Ressource en eau et activités

Avant l'aménagement de la mare, le bas-fond était pour l'essentiel occupé en cultures pluviales. Un couloir d'accès était réservé au bétail. Le village disposait de 5 bergers et un espace pastoral, situé à l'Est de la mare, avait été délimité de commun accord avec les villages voisins (Sabarey Béri et Sabarey Kaina). La mare constituait ainsi le principal point d'eau permettant l'exploitation des pâturages par des troupeaux locaux.

Depuis la construction du micro barrage la mare est devenue permanente et se retrouve au centre de nombreuses convoitises. En saison de pluies par exemple, la mare est inaccessible pour les animaux en raison de l'occupation du couloir de passage par les cultures engendrée par l'extension du plan d'eau. D'autres activités se sont développées de manière très inégale et souvent conflictuelle. Il s'agit notamment :

Du maraîchage

Il se pratique en contre saison depuis que l'eau est disponible en saison sèche. Après une exploitation maraîchère massive et spontanée en 2003 la première année, plus aucune activité n'a eu lieu. Jusqu'en 2008, seuls quelques jardins étaient visibles, portant divers arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, citronniers, papayers) et exploités par les propriétaires coutumiers des bordures de la mare. En 2009 l'intervention de l'ONG Karkara avec la clôture d'une portion du site et l'organisation des producteurs a permis une reprise significative du maraîchage. Théoriquement, il semble que les conditions d'accès à la terre pour effectuer le maraîchage sont édictées par le chef de village (Maïgari) qui en donne l'autorisation. En effet, la règle générale au Niger est l'élargissement de l'accès à tous les membres d'une communauté aux terres aménagées par l'État. Mais ici, dans la pratique les propriétaires terriens s'y opposent. Ceci empêche à la majeure partie de la population de pratiquer le maraîchage bien que l'essentiel des terres ne soit pas exploité en saison sèche. Le chef du village avoue son impuissance à résoudre ce problème de la mise en valeur agricole de la mare. Les propriétaires terriens (au nombre de 5), craignant une expropriation de fait de leurs terres, ont refusé aux autres l'accès. L'espace en question représente leurs champs de culture d'hivernage (mil, sorgho, niébé).

De la pêche

La mare regorge également de poissons. Cette ressource aiguise l'appétit de nombreux pêcheurs des villages environnants (Tashi dey banda, Santché, Sabarey, Tabatolle, Wagani,). D'autres pêcheurs viennent de Falmey (Boboye), de Tillabéri (Sorkho), et même de Malanville (Bénin) et de Goussao (Nigeria). Les populations locales s'étant rendues compte du manque à gagner que leur causait cet afflux de pêcheurs venus d'ailleurs, ont voulu s'opposer à la libre exploitation. Des règles ont bien alors été édictées par elles, mais elles n'ont pu être appliquées ni aux autochtones, ni aux étrangers

De l'élevage

Au cours de l'année 2004, en plus des troupeaux locaux, des flux importants de cheptel transhumant ont été enregistrés autour de la mare aussi bien en mai - juin (remontée vers le Nord) qu'en septembre - octobre (retour vers le Sud).

Ainsi près de six ans après l'aménagement de la mare, son exploitation reste bien insuffisante dans la quasi-totalité des domaines d'activités pratiquées, en raison de divers conflits constatés entre les acteurs (conflits agriculteurs/agriculteurs, conflits agriculteurs/éleveurs, conflits autochtones/allochtones pour la pêche). C'est pourquoi, en dehors de la consommation domestique et de l'abreuvement du troupeau de case, les autorités locales et communales ont interdit l'exploitation de cette mare à partir de 2005, et ce, jusqu'à ce que des règles consensuelles puissent être définies, et ce, malgré le coût de l'investissement réalisé pour son aménagement (80 millions de F CFA).

2.2. Identification des acteurs

Selon la typologie de Olivier DOLLFUS (2007) basée sur la qualification stratégique, on peut distinguer 5 types d'acteurs, notamment les acteurs :

- d'appropriation (qui s'attribuent la ressource): populations de Tashi Sofa Koira, de Fandoga ;
- de production (création de richesse): cultivateurs, maraîchers, pêcheurs, éleveurs ;
- d'échanges (qui développent les relations entre groupes): projets, cadres techniques ;
- de résidence (résidence obligatoire et fonction) : propriétaires terriens de Fandoga ;
- de gestion (qui dirigent, qui organisent): Chef de Canton, Conseil communal, Comité du barrage, Chef de village (Maïgari), leader religieux (Imam), agent forestier.

Cependant, l'objectif étant de rendre compte de la diversité, de la complexité, et de la complémentarité des rôles des acteurs de la gestion des ressources liées à la mare, nous avons retenu une typologie basée sur les différentes activités et leurs liaisons telle qu'établie ci-après :



Figure 4 : Quelques acteurs autour de la mare de Tashi

2.2.1. Les acteurs du domaine de l'agriculture pluviale et maraîchère

Ce sont les résidents des villages disposant des terres autour de la mare. Pour l'agriculture pluviale, il s'agit notamment des paysans de Tashi Sofa Koira, Fandoga, Santché, et Tashi Dey Banda répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Acteurs du domaine de l'agriculture pluviale et maraîchère

Villages	Nombre de paysans	Fréquence des paysans	Superficies (ha)	Pourcentage des superficies
Village de Tashi Sofa Koira	15	54%	108.6	55%
Hameau de Fandoga	9	32%	65.97	33%
Village de Santché	2	7%	18.52	9%
Village de Tashi Dey Banda	2	7%	6.67	3%
Total	28	100%	204.04	100%

Il apparaît que 86% des paysans disposant des terres autour de la mare sont originaires du village de Tashi Sofa Koira et du hameau de Tashi Fandoga. Ils regroupent 88% des terres objet d'intérêt. Il est donc normal que les ressortissants de ces 2 localités imposent leur loi aux autres exploitants.

Les rapports entre les propriétaires fonciers et les pratiquants de l'agriculture maraîchère sont indiqués dans le tableau (N° du tableau). On constate que les plus gros propriétaires terriens (86%) sont les plus grands pratiquants du maraîchage (90%) autour de la mare de Tashi. Néanmoins on remarque que certains paysans des villages voisins, bien que propriétaires fonciers ne pratiquent pas le maraîchage (Tashi Dey Banda, Santché). Tandis que d'autres paysans ne possédant pas de terres pratiquent tranquillement l'activité (Sabarey, Wagani).

Tableau 3 : Rapport entre les propriétaires fonciers et les pratiquants de l'agriculture maraîchère

Identifiant	Tashi Sofa Koira (+Fandoga)	Tashi Dey Banda	Sabarey	Santché	Wagani
Propriétaires fonciers (exploitants saison pluvieuse)	86%	7%	0%	7%	0%
Maraîchers (n=20)	90% (18)	0%	5% (1)	0%	5% (1)

(Statistiques sur les maraîchers en 2008 après intervention de l'ONG Karkara)

Source : Données de l'enquête réalisée par Idrissa O., 2008.

Ceci dénote une certaine irrégularité dans la mise en valeur des terres autour de la mare de Tashi. Cela se remarque à travers la carte ci-dessous présentant la répartition des terres autour de la mare.

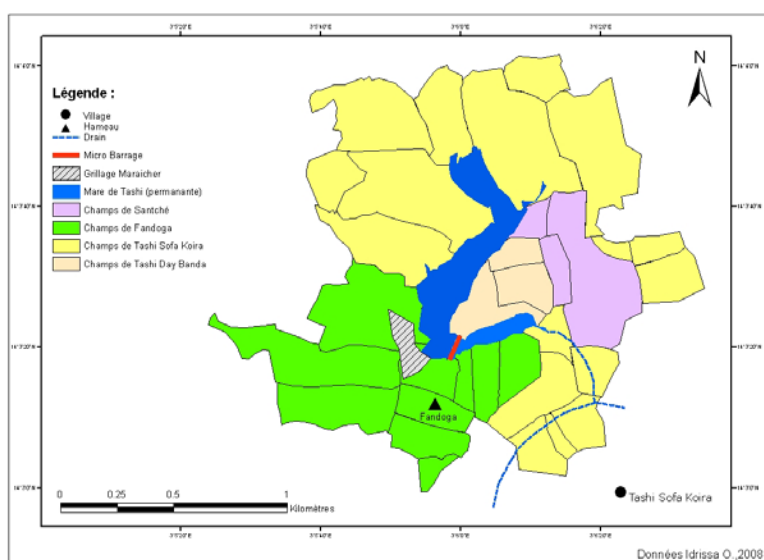


Figure 5 : Répartition des champs autour de la mare de Tashi

2.2.2. Les acteurs du domaine de l'élevage et de la pêche

Ce sont des acteurs résidents et migrants (transhumants) de diverses provenances comme l'indique le tableau ci-après.

On constate que ce ne sont pas seulement des autochtones qui pratiquent l'élevage et la pêche autour de la mare de Tashi. Les acteurs proviennent de régions plus ou moins lointaines, parfois au-delà des frontières nationales.

Tableau 4 : Acteurs du domaine de l'élevage et de la pêche

Identifiant	Commune Bonkougou	Commune Damana	Autres communes du département de Filingué	Autres départements de la région de Tillabéri	Autres régions du Niger	Autres Pays
Éleveurs	6	3	2	2	1	2
Pêcheurs	20	5	2	3	1	2

Source : Données de l'enquête réalisée par Idrissa O., 2008.

2.2.3. Activités d'encadrement et de renforcement des capacités :

Les activités concernées sont assurées par les services techniques et les ONGs impliquées. On peut les distinguer en deux (2) catégories (services communaux et services départementaux) en rapport avec leurs rôles, leurs moments d'intervention dans le processus d'aménagement et de gestion de la mare, et de l'appréciation sur les impacts de leurs actions. Ces catégories d'activités sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Catégories d'activités d'encadrement et de renforcement des capacités

Identifiant	Commune Bonkoukou	Département Filingué
Environnement	Intervention après construction de l'ouvrage; encadrement et contrôle de l'exploitation piscicole et de l'état de l'ouvrage; impact très sensible	Intervention avant construction de l'ouvrage, sensibilisation, pré diagnostic; impact peu sensible
Élevage	Intervention après construction de l'ouvrage, suivi du couloir d'accès à la mare; impact peu sensible	Intervention avant construction de l'ouvrage; sensibilisation, pré diagnostic; impact non sensible
Agriculture	Intervention après construction de l'ouvrage, encadrement des exploitants maraîchers; impact moyennement sensible	Intervention avant construction de l'ouvrage; sensibilisation, pré diagnostic; impact non sensible
INRAN	Associé au service d'agriculture, impact peu sensible	Intervention avant construction de l'ouvrage; sensibilisation, pré diagnostic; impact non sensible
Génie Rural	Pas de représentation	Contrôle de la construction du micro barrage; impact non sensible
Action communautaire (Ex plan)	Pas de représentation	Intervention avant construction de l'ouvrage; sensibilisation, pré diagnostic; impact non sensible

Source : Données de l'enquête réalisée par Idrissa O., 2008.

2.2.4. Décideurs impliqués

Les décideurs se situent à quatre (4) niveaux territoriaux: local (village, hameau), communal (y compris canton), départemental, puis régional et national. Ils ont été identifiés selon leur rôle, le moment de leur intervention dans les décisions du processus d'aménagement et de gestion de la mare, et selon l'appréciation sur les impacts de leurs contributions. Ils sont présentés dans le tableau n° 6.

Le service de l'État le plus présent est, en effet, celui de l'Environnement dit des "Eaux et forêts" qui par le passé avait cultivé un esprit répressif peu favorable à une collaboration sereine avec les opérateurs ruraux. Toutefois, les expériences de gestion des ressources naturelles tendent à adoucir cette image répressive du service. L'évolution vient du fait que les agents mettent de plus en plus l'accent sur l'encadrement plutôt que sur la répression. C'est une tendance souhaitable, exprimée depuis le Programme de Relance Économique (PRE, 1997), et qui est conforme à la décentralisation.

Tableau 6 : Décideurs impliqués dans la gestion de la mare

Échelle territoriale de compétence	Identifiant	Rôle, moment intervention dans les décisions du processus d'aménagement et de gestion, appréciation sur les impacts de leurs contributions
Villages et hameaux	Chef de village Tashi. (+Fandoga)	Sensibilisation et mobilisation avant, pendant et après construction de l'ouvrage; impact sensible depuis 2007
	Imam village Tashi SK	Opposition à la construction et à l'aménagement peu sensible
	Chef de village de Tashi Dey Banda	Participation à la construction de l'ouvrage (emplois) malgré son opposition
	Chef de hameau Sabarey	Participation à la construction de l'ouvrage et exploitation
	Chef de hameau Ziba Tondi	Participation à la construction de l'ouvrage (emplois)
	Chef de village Wagani	Participation à la construction de l'ouvrage, et exploitation
	Chef Transhumants Peulhs	Médiation dans le cadre de l'exploitation après installation de l'ouvrage
Commune Bonkougou	Conseil communal	Sensibilisation, organisation des exploitants, et recherche de financement après installation de l'ouvrage
	Chef de canton	Sensibilisation
	Comité du barrage	Contrôle de la mise en valeur
	Service communal Environnement	Contrôle de l'ouvrage, autorisation à la mise en valeur
Département Filingué	Service Environnement	Peu sensible
	Action communautaire	Non impliqué
Régional et national	ONG Karkara	Encadrement (formation), Équipement (matériel agricole, intrants)

Source : Données de l'enquête réalisée par Idrissa O., 2008.

Les rapports de force entre ces acteurs sont inégaux, leurs intérêts et mobiles divergents. Comment peut-on alors envisager les interactions entre eux ?

III. Diagnostic de la gestion communautaire de la mare

Pour l'écrasante majorité de la population (88%), c'est le manque de sécurité (absence de grillage de protection) qui empêche la mise en valeur harmonieuse de la mare. C'est du moins, la première réponse que donnent les paysans à la question de savoir pourquoi ils ne pratiquent pas le maraîchage. En réalité, les véritables raisons existent et il faut à chaque fois mettre en confiance les paysans avant qu'ils n'évoquent d'autres explications telles que l'inadaptation des règles de gestion, le manque de moyens matériels (pauvreté), l'absence de cohésion sociale au sein d'un même village, mais aussi entre les habitants de villages voisins. Le manque de sécurité vis-à-vis des animaux utilisant aussi la mare est à l'origine de la mise en place d'un grillage de protection autour du site maraîcher par l'ONG Karkara (Photo N° 2).



Photo 2 : Le grillage autour de la mare de Tashi (2008)

Selon les cadres techniques (54%), la démarche avait été biaisée dès le départ, car le problème de statut des terres n'avait pas été réglé au préalable. Aussi, il faut ajouter que les cadres départementaux ont été carrément écartés du processus après le diagnostic auquel ils ont participé. Les responsables du « Programme Spécial » avaient adopté l'approche du « faire faire », et ont remis le dossier à la NIGETIP (ONG semi privée) qui a procédé au choix de l'entreprise pour la construction du barrage.

D'autres aspects ont été révélés par le diagnostic. Il s'agit notamment des antécédents historiques avec répercussions socio-spatiales, du manque de consensus sur l'ouvrage par absence de porteur de projet et suite à la tentative avortée du Maire, les problèmes technico-juridiques de la structure de gestion, et le contentieux administratif se rapportant à la Gestion des Ressources Naturelles en général au Niger.

3.1. Les antécédents historiques avec répercussions socio-spatiales

Les enquêtes ont permis de comprendre que les réalités socio-historiques locales déterminent fortement les relations entre les acteurs.

Ainsi, il a été relevé l'existence d'un conflit très ancien pour le foncier entre agriculteurs issus d'une opposition autochtones/allochtones sur la base de limites de champs. Ce conflit latent oppose les populations de Tashi Sofa Koira et celles de Fandoga où le Chef de canton a eu à intervenir en faveur de ce dernier hameau.

Il y a également l'enjeu socio-économique en raison de la valeur marchande de la ressource halieutique (poisson) qui a fait naître un conflit entre les populations de Sofa Koira et les pêcheurs locaux et étrangers sur fond de xénophobie. Ce conflit a été aggravé par une mauvaise définition des règles d'exploitation de la ressource.

Le conflit pour l'accès à la mare en saison de pluies n'est pas à écarter, car un des couloirs de passage débouchant sur le plateau à partir de la mare a été obstrué suite à son occupation agricole par les cultivateurs zarma. C'est une concurrence entre agriculteurs et éleveurs qui a pris la forme de conflit entre communautés ethniques différentes (Zarma et Peulhs).

Il faut également souligner les enjeux de pouvoirs. En effet, le vieux litige sur la chefferie du village de Tashi Sofa Koira a été ressuscité. Le trône fut récupéré et remis à un autre chef suite au mécontentement des populations lorsque des familles d'éleveurs se sont installées (sédentarisation) à proximité de la mare. L'ancien chef aurait toléré cette installation avec l'appui du Chef de Canton.

Tous ces faits historiques ont des répercussions sur la situation sociale actuelle avec d'énormes conséquences sur la cohésion des populations.

3.2. Manque de consensus, absence d'un porteur de projet et tentative avortée du Maire

Il y a lieu d'abord de se demander si le barrage est vraiment issu d'une demande pressante, endogène et consensuelle ?

À travers l'objectif du Projet Agro-Sylvo-Pastoral Phase 2 (PASP II Tillabéri nord), la construction du barrage visait la maîtrise de l'eau. Ceci devait permettre de sortir de la situation de déficit alimentaire chronique que traverse la région suite aux sécheresses récurrentes. C'était une initiative louable, très positive dont le but est de remédier aux contraintes du milieu physique.

Au départ, l'ouvrage a été accueilli avec enthousiasme dans l'ensemble (exception faite du leader religieux ou Imam) et fut implanté sur un site choisi par les techniciens. Il y a eu d'importantes retombées financières pour la population à travers la création d'emplois temporaires (main d'oeuvre). Cependant, après sa réalisation, l'aménagement n'a pas induit les changements socioéconomiques positifs attendus, ni même des changements paysagers (aucune modification du système de culture).

Jusqu'en 2007, les propositions d'exploitation sont reçues avec incrédulité et scepticisme par la population locale pour laquelle elles n'apparaissent pas à même d'améliorer leurs conditions de vie. Au contraire, l'aménagement était perçu par tous non comme un facteur de développement mais comme un objet d'aggravation des tensions sociales. Le tissu social est demeuré fragmenté selon des affinités et des réseaux antagoniques se sont constitués.

Ceci n'a pas permis de trouver un « porteur de projet », c'est-à-dire un leader ou une organisation/institution faisant partie des initiateurs qui serait responsable en premier chef de la promotion du projet. En effet, ce « porteur de projet » devrait être un acteur en harmonie avec lui-même capable de dynamiser tous les acteurs et créer une synergie d'intervention (AGF, 2002). Il y a bien eu des tentatives d'émergence de cet acteur de synergie parmi les élus locaux.

Ainsi, le Maire avait proposé la création d'un comité de barrage. La mise en place de ce comité visait à appréhender de manière harmonieuse un nouveau type de coopération entre ces acteurs hétérogènes. Tout le monde avait soutenu l'initiative et les membres du comité avaient même été désignés. Mais la réussite n'a pas été au bout de l'espoir du fait des caractéristiques mêmes du comité.

En effet, l'analyse de la structure de ce comité de barrage permet de remarquer que :

- les prérogatives du comité n'étaient pas ou étaient mal définies;
- l'insuffisance de diffusion d'information prévalait entre les acteurs ;
- les membres du comité ne semblaient pas représentatifs. En effet, la pluralité des acteurs impliqués et leurs provenances constituaient en soit un facteur accru de blocages, de conflits, et d'intérêts en jeu.
- le comité ne fonctionnait pas (aucune réunion tenue de 2004 à 2006, non renouvellement en 2007);
- le comité n'était pas doté d'un statut juridique formel.
- enfin, les populations du village de Tashi Sofa Koira étaient ancrées à l'idée que la mare était leur propriété. Et pour affirmer cela, elles ont empêché son exploitation pour la pêche malgré l'injonction faite par la Mairie.

Tout ceci est éloquemment illustratif des préoccupations nationales actuelles dans le cadre de la décentralisation portant sur la difficulté de définir le domaine public naturel de l'État à transférer aux communes et en cela les prérogatives de gestion autonome des communautés au sein des communes.

Par ailleurs, sur un autre plan, il faut signaler en ce qui concerne les caractéristiques environnementales requises pour ce genre d'aménagement, que le site d'implantation du barrage semble bien avoir été mal choisi : forte pente, sols inadéquats (Photo N° 3).



Photo 3 : Position du site maraîcher par rapport au niveau de la mare

3.3. Le contentieux administratif se rapportant à la GRN

L'aménagement a été réalisé sans expropriation explicite et sans dédommagement des propriétaires terriens coutumiers. Il y a là un contentieux généralement «non dit». Cela est assez fréquent dans des réalisations certes louables mais entreprises sur des espaces privés sans concertation avec les titulaires. Et des exemples du genre de Tashi sont légion, où des ouvrages sont construits par l'État sur des espaces déjà appropriés sans que les propriétaires en soient dédommagés ou même consultés. C'est que l'État ne réalise pas encore qu'il est lui-même soumis au droit même quand il s'agit d'aménagement au profit des communautés locales.

En matière de GRN, la possibilité de recourir aux règles qui gouvernent le contentieux administratif est affirmée par l'article 150 de l'ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993 portant principes d'orientation du Code Rural qui dispose expressément que « les litiges opposant les opérateurs ruraux aux personnes publiques du fait de leurs activités administratives sont réglés conformément aux dispositions en vigueur ». Dans les faits, le contentieux administratif relatif à la GRN demeure théorique, du fait de la rareté ou du manque d'affaires pendantes se rapportant à cette matière.

La tolérance passive des propriétaires coutumiers à l'égard des actes de la puissance publique évolue progressivement en résistance passive en raison de la saturation foncière. L'accentuation des crises foncières que vivent de nombreuses populations nigériennes permet de soutenir que le contentieux administratif risque de se développer à l'avenir (PSAN, 2002). Il est important que l'État, quelle que soit la noblesse des objectifs qu'il assigne à une réalisation entreprise en matière de GRN (avec effet « structurant et durable » sur le milieu naturel et humain), se soumette au droit dans le cadre de la réalisation de ses activités. Cette soumission au droit concerne aussi bien sûr les collectivités territoriales émergentes dans le cadre de la décentralisation, si elles veulent réellement insuffler une dynamique de développement local et mériter la confiance des opérateurs ruraux.

IV. Modalités pour la création d'un espace de solidarité

La solidarité n'est pas une relation sociale spontanée, mais elle s'inscrit dans la construction globale d'un système d'échanges (AGF, 2002). La mare de Tashi constituerait un espace de solidarité lorsque les populations de ce village acceptent que tous les habitants de la zone environnante puissent profiter de cette ressource. La zone comporte 9 villages et hameaux comme l'indique la carte ci-dessous.

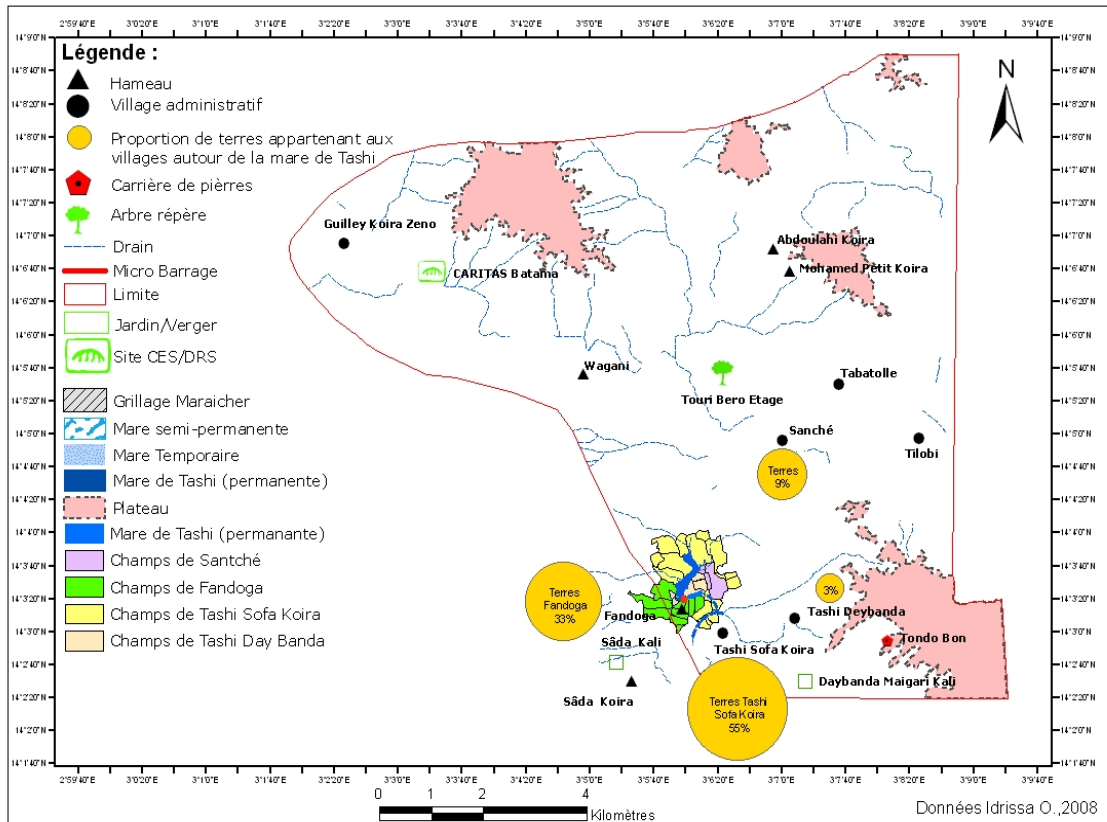


Figure 6 : Espace et enjeux autour de la mare de Tashi

Les villages ne sont donc pas trop nombreux pour rechercher une cohésion et engager une mobilisation de tous les acteurs : autorités, cadres techniques, élus locaux, citoyens. Ceci est une nécessité « d'à priori » pour le développement de la Commune toute entière bien qu'une telle conception semble relever de l'idéal. En effet, cette optique ne s'impose pas tout naturellement. Pour cela, il y a donc une double nécessité :

- nécessité d'une inflexion des systèmes d'interaction en cours, et,
- nécessité de se détacher des échelons traditionnels et construire une véritable « communalité ».

4.1. Nécessité d'une inflexion des systèmes d'interaction en cours

La gestion de l'eau donne lieu à l'intervention de multiples acteurs qui ont des intérêts, des stratégies et des objectifs différents. Il y a lieu de mettre en commun les ressources juridiques, politiques, et financières dont chacun de ces différents acteurs dispose. Cette mise en commun nécessite une représentation collective en somme l'intervention d'un « porteur de projet », qu'il y a lieu d'identifier.

Pour cela, la Commune doit structurer et articuler les modes d'échanges, assurer son rôle de médiation, de coordination en créant le porteur de projet, accompagné par un COMITÉ CONSENSUEL. Le porteur de projet, un élu ou le conseil communal par exemple, peut dynamiser tous les acteurs et créer une synergie d'intervention. On peut s'appuyer sur un ou plusieurs élus dynamiques s'il le faut, en harmonie avec eux-mêmes portant parfois le projet à tour de bras. Et, leur implication personnelle doit s'inscrire dans la durée, car du temps étant nécessaire pour que tous les acteurs comprennent l'intérêt à s'associer.

4.2. Nécessité de se détacher des échelons traditionnels et construire une véritable « communalité »

Le processus de décentralisation et d'aménagement du territoire doit inciter à se détacher des échelons traditionnels et à construire une véritable « communalité » (JACOP J-P., 2001). C'est une approche transversale à laquelle les élus locaux ne sont pas habitués, mais qui implique un travail de concertation et de sensibilisation. C'est une forme d'adaptation aux réalités du terrain. Il faut nécessairement dépasser le cadre strictement villageois, trop restreint pour gérer une ressource d'une telle importance « communautaire ». Mais cela doit se faire selon une démarche progressive et participative.

L'enjeu est de taille et doit, pour cela, reposer sur une méthode de communication et de pédagogie en direction de tous les intervenants (responsables, professionnels, élus, populations, etc.). C'est la pratique du consensus et du compromis qui doit amener les élus à adhérer à une vision différente de celle qui prévaut actuellement.

Il faut une volonté politique effective de l'administration locale. Celle-ci doit, à travers son processus « d'apprentissage de la décentralisation » (JACOP J-P., 2001) pouvoir associer tant les acteurs publics que privés même s'il faut passer outre certaines réticences (opposition de l'Imam par exemple).

V. Responsabilités des autorités (État/Commune)

5.1. Arbitrer le foncier (État)

Étant donné que, dans toute société, les régimes fonciers sont l'un des facteurs ayant la plus grande influence sur l'utilisation des sols, il est évident que les mesures de GRN doivent au préalable s'y intéresser (GTZ/OSS, 1994). Gérer les ressources naturelles est impossible en l'absence de sécurisation foncière et donc d'arbitrage sur les conflits fonciers (SAMUEL L, *In* DGCID 2008). Aussi, pour mieux asseoir la décentralisation, il faut par exemple préciser comment le foncier doit être transféré de l'État aux collectivités (VATCHE P. *In* DGCID 2008). Donc, c'est la première étape à franchir, en ayant une gestion foncière concertée, légitime et acceptée par tous les acteurs.

5.2. Mettre en place des structures associatives (au niveau de la Commune)

La population étant essentiellement composée de ruraux, il faut les organiser par la création d'associations de producteurs afin d'impliquer les populations dans la gestion de la ressource. Les gens ne s'entendent pas à Tashi, parce que la digue ne bénéficie pas à tout le monde. Il faut que, avec l'aide des associations, toute la zone se sente concernée par l'aménagement pour que les gens se mettent à travailler ensemble, sinon cela posera toujours des problèmes.

5.3. Instaurer une fiscalité (Commune)

La valorisation des ressources naturelles permet de créer une valeur ajoutée pour les acteurs mais aussi pour les collectivités en termes de ressources liées à la fiscalité (FLEUR F., DGCID 2008). En effet, la Commune peut, dans un premier temps, procéder à la création d'une taxe sur l'utilisation de la mare. Cela n'a pas pour objectif de soutirer des moyens à des habitants déjà très pauvres, mais l'esprit est de renforcer les capacités financières de la mairie dans la perspective d'entretien de l'ouvrage, sans recourir à des aides extérieures. Il y a cependant lieu de réfléchir auparavant sur la gestion du fonds en question, et effectuer tout un travail d'information des populations.

Conclusion

La gestion communautaire des ressources naturelles, et plus précisément la gestion de l'eau, doivent faire partie intégrante des vastes approches adoptées au Niger (« Stratégie de Développement Rural » (SDR), « Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (SRP)) pour l'amélioration des conditions de vie des populations et résoudre les problèmes de pénurie. Gérer des ressources en eau, de plus en plus limitées pour une population en forte croissance, exige la création d'institutions adéquates, ouvertes, informées, participatives et responsables.

Il s'agissait ici, pour nous, plus de soulever des questions sur ce vaste chantier de la gestion des ressources naturelles, au Niger en particulier, qu'à apporter des réponses toutes faites. Aucune recette panacée à toutes les situations n'est possible dans ce domaine, surtout du fait que dans le contexte actuel du Niger, la décentralisation doit être acceptée d'abord comme un processus d'apprentissage, difficile certes, mais inévitable. En effet, ce n'est que par une saine gouvernance que les questions de gestion juste, efficace et respectueuse de l'environnement pourront se résoudre.

Bibliographie :

- AGF, 2002, Géographies : géomorphologie et géographie aujourd'hui ; Eau et territoire, Bulletin de l'Association de géographes français, 79^e année, mars 2002, Paris, 129 pages.
- AMBOUTA K. et al, Fonctionnement et gestion des écosystèmes forestiers contractés sahéliens, 1997, 274 pages.
- CILSS, 2004, Données synoptiques sur les neuf (9) pays membres du CILSS, P16.
- CNEDD, 2002, Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD), Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable.
- DANDA M., 1998, Le Niger et la question de la décentralisation: mise à jour du contexte de la loi sur la décentralisation, Niamey, 58 pages.
- DAVID B.B, 2002, L'eau, gérer localement. En focus : du chercheur au décideur. CRDI, 76 pages.
- DGCID, 2008, Actes du colloque "Développement local et Gestion des ressources naturelles en zones arides", Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, 35 p.
- DOLLFUS O., 2007, La mondialisation. Presses de Sciences Politiques, 3e édition, Paris, 2007.
- GTZ/OSS, 1994, Gestion et Aménagement des terroirs, Atelier Régional, Niamey du 24 au 28.01.94, Documentation des résultats, GTZ/OSS, Février 1994, 300 pages.
- GUEYE B.M et al, 2002, Les conventions locales au Sahel: un outil de co-gouvernance en gestion des ressources naturelles. Réussir la décentralisation, IIED, Londres (Angleterre).
- HALIDOU S., 2004, Décentralisation et problématique de la mise en œuvre de la réforme, Conférence – débat à l' ANDDH, le 26 juin 2004, 20 pages.
- JACOP J-P., 2001, La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest africain. Institut universitaire d'études du Développement, Genève, PP133-147.
- KARL P.K.J, 1998, L'importance des mesures incitatives dans les projets de gestion des ressources naturelles, Contribution à la rencontre régionale sur la gestion des ressources naturelles (GRN) en Afrique de l'Ouest, Niamey, Niger du 12 au 16 octobre 1998, GTZ, 20 pages.
- MARIE J., 1993, Le territoire de la mare d'Ossolo : Diversité culturelle et systèmes agropastoraux dans l'Ouest du Sahel nigérien, CEGET (centre d'études de Géographie Tropicale), Espaces tropicaux, 318 pages.

- OIF, 2006, Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité, Organisation Internationale de la Francophonie, Programmation 2006-2009, PP 137-165.
- OUMAR SY, 2008, Rôle de la mare dans la gestion des systèmes pastoraux sahéliens du Ferlo, Université de Ziguinchor, Sénégal, 9 pages.
- OUSSEINI I. et al, 2001, Réseaux de gestion coutumière des ressources naturelles et enjeux de gestion territoriale étatique décentralisée: analyses à partir de quelques cas au Niger. Département de géographie, FLSH, Université AM de Niamey, Niger, 16 pages.
- OUSSEINI I., 2005, Les dimensions spatiales de la Géographie et le rapport aux usages (des ressources naturelles). Communication présentée en février 2005 à Bamako dans le cadre de l'atelier sur "l'Étude des transferts de gestion des ressources naturelles de l'État aux collectivités locales en Afrique de l'Ouest: Niger, Mali, Sénégal, 13 pages.
- PSAN, 2001, Diagnostic du cadre juridique nigérien de la gestion des ressources naturelles ; Projet d'appui à la politique de sécurité alimentaire du Niger. MDR, 2001, 111 pages.
- RIBOT J., 2007, Dans l'attente de la démocratie : La politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, World Resources Institute, Washington, 189 pages.
- SP/CNCR, 1993, Principes d'orientation du code rural, Ordonnance n°93-015 du 02/03/1993. Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Comité National du Code Rural, Niamey, 26 pages.
- SP/CNCR, 2007, Code rural : Recueil des textes, Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural, République du Niger, Niamey, 287 pages.